

Conditions générales communes de vente et d'utilisation des forfaits / clauses de transport des remontées mécaniques

Les présentes conditions générales de vente sont applicables à partir du 09/10/2026

SA REMONTEES MECANIQUES DE MEGEVE, Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 4 670 138 €
SIREN 605 720 804 - RCS ANNECY 57 B 80
220 route du Téléphérique de Rochebrune, 74120 MEGEVE, France, +33 4 50 21 38 39 – contact@ski.megeve.com
N° de TVA : FR 23 605 720 804 N° ORIAS : 22006570

Assurée en responsabilité civile professionnelle, dans les conditions prévues par l'article L220-1 du Code des Assurances, auprès de la compagnie Allianz, contrat n° 57260050.

1-Généralités

L'acquisition d'un forfait implique la connaissance et l'acceptation par le client de l'intégralité des présentes conditions générales de vente et d'utilisation, sans préjudice des voies de recours habituelles.

Si une disposition des présentes venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur des remontées mécaniques pour les sociétés ayant leur siège social en France.

2-Le forfait :

Le forfait est composé d'un support sur ou dans lequel est enregistré un titre de transport.

Le support se matérialise sous forme d'une carte mains-libres à puce.

Le forfait donne accès au domaine Evasion Mont-Blanc ou au secteur débutant ou autre selon le type de forfait mentionné sur le justificatif de vente pendant la durée de validité du titre de transport.

Les forfaits dont la durée est supérieure à la durée la plus courte proposée sont strictement personnels, incessibles et intransmissibles.

3-Les tarifs publics de vente des forfaits, des titres de transport et des supports sont affichés aux caisses des remontées mécaniques. Ces tarifs sont exprimés en euros (€) et toutes taxes comprises.

4-Le support carte mains-libres :

Le forfait est établi sur un support de type carte mains-libres. Il est obligatoire pour l'acquisition d'un titre de transport moyennant le paiement d'un supplément de 2,00 € TTC non remboursable. Il est rechargeable.

Les supports rechargeables sont réutilisables plusieurs fois dans la limite d'une durée de garantie de 2 années.

La garantie ne s'applique qu'en cas d'utilisation normale du support, elle consiste en la délivrance d'un nouveau support en remplacement du support défectueux. Ce support ne doit pas être plié, cassé, percé, ou rendu inutilisable par quelque moyen que ce soit.

5-Assurance :

Une assurance pouvant couvrir les frais de secours sur pistes peut être proposée sur les points de vente principaux et/ou sur le site de vente en ligne. Une assurance option annulation consécutive à l'achat de l'assurance frais de secours sur pistes peut être proposée sur le site de vente en ligne. La société ne peut être tenue pour responsable en cas d'indisponibilité ou défaut de proposition de ces assurances.

Les garanties de l'assurance saison sont acquises pendant les périodes d'ouvertures officielles des stations y compris les périodes de pré-ouvertures.

Les conditions de ces assurances sont remises lors de la vente en caisse ou accessibles sur le site de vente en ligne [forfaits.megeve.com](https://forfait.megeve.com) et le client est supposé en prendre connaissance.

6-Validité du forfait et limite :

Les forfaits saisons hiver, saisons hiver + été, liberté 7 jours ne sont valables que munis d'une photographie d'identité récente, de face, sans lunette de soleil, ni couvre-chef.

Le forfait doit être présenté à tout contrôle et l'utilisateur devra pouvoir justifier de son identité.

Cette photographie sera conservée par la société dans son système informatique de billetterie, pour faciliter les éventuels rechargements ou rééditions du titre, sauf opposition de la part du client.

Le forfait donne accès au domaine skiable concerné (Evasion Mont-Blanc, débutant, etc ...). Les périmètres de validité des différents forfaits sont disponibles sur Internet à l'adresse : <https://forfait.megeve.com/hiver/nos-forfaits>

Il donne droit, pendant la durée de sa validité, à la libre circulation sur les remontées mécaniques en service correspondant à la catégorie du titre (date, domaine de validité, catégorie d'âge, etc ...)

L'utilisateur doit être porteur de son forfait durant tout le trajet, de l'aire de départ de la remontée mécanique jusqu'à l'aire d'arrivée.

Les titres de transport vendus pendant l'hiver ne sont plus valables après la date de fermeture des remontées mécaniques de l'hiver en cours (sauf année et 7 jours liberté valables jusqu'à l'été suivant). Les titres de transport vendus pendant l'été ne sont plus valables après la date de fermeture des remontées mécaniques de l'été en cours.

7-Produits et services associés : Tous les produits et services vendus associés aux forfaits de ski et délivrés par nos partenaires ou nous-même, ne peuvent être dissociés et n'ouvrent pas droit au remboursement en cas d'utilisation partielle. La consommation de ces produits et services associés se fait conformément au règlement interne de chaque entité partenaire.

8-Forfaits non utilisés

Forfait partiellement utilisé ou non utilisé : dans le cas où les titres de transport délivrés ne seraient pas utilisés ni totalement épuisés, ceux-ci ne seront ni remboursés ni échangés.

Les forfaits à journées non consécutives ou multi-passages devront être épuisés durant la saison en cours, au-delà ils ne pourront être utilisés et ce, sans qu'il soit procédé à leur remboursement ni à un report de validité.

9-Modalités de paiement

Les paiements sont effectués en devises euros, soit par chèque tiré sur un compte bancaire ouvert en France, émis à l'ordre de la société, soit en espèces, soit par carte bancaire (visa ou mastercard uniquement), soit par chèques vacances.

Au-delà de 300 €, une pièce d'identité sera demandée pour tout paiement par chèque bancaire.

10-Justificatif de vente

Chaque émission de forfait donne lieu à la remise d'un justificatif de vente sur lequel apparaissent les caractéristiques du forfait acheté. Un ticket de caisse est également délivré lors de chaque achat sur demande. Le justificatif de vente et le ticket de caisse doivent être conservés précieusement pour être présentés à l'appui de toute demande ou réclamation.

11-Contrôle des forfaits

Toute personne utilisant une remontée mécanique donnant l'accès au domaine skiable visé par les présentes, sans forfait, ou munie d'un forfait non valide (dates et domaine de validité, catégorie d'âge ou photo non conformes, etc..), non conforme ou falsifié sera passible des poursuites et/ou indemnités ci-dessous.

Le forfait piéton ne peut pas être utilisé par un skieur/surfeur et en cas de contrôle le titulaire d'un forfait piéton ne doit donc pas être en possession de skis, surf ou autre moyen de glisse sous peine de poursuites et/ou indemnités ci-dessous.

Des agents pouvant être assermentés de la société de remontées mécaniques procéderont aux constats de ces infractions qui feront l'objet, suivant le cas :

- du versement d'une indemnité forfaitaire éteignant l'action publique. Cette indemnité forfaitaire est égale au plus à CINQ fois la valeur du forfait journalier correspondant au réseau des remontées mécaniques considérées (Articles L 342-15, R 342-19 et R 342-20 du Code du tourisme).

- augmenté le cas échéant du versement des frais de dossier d'un montant de 38 €.

- de poursuites judiciaires.

- outre l'indemnité forfaitaire ou poursuites ci-avant, les contrôleurs pourront demander la présentation de toutes pièces justifiant des avantages tarifaires accordés au titre d'un titre de transport à tarif réduit ou gratuit.

Si le contrevenant refuse ou se trouve dans l'impossibilité de justifier de son identité, le contrôleur en rend compte immédiatement à tout officier de police judiciaire de la police nationale ou de la gendarmerie nationale territorialement compétent, qui peut alors lui ordonner sans délai de lui présenter sur-le-champ le contrevenant.

Le contrôleur pourra également procéder au retrait immédiat du forfait, en vue de le remettre à son véritable titulaire.

12-Infractions aux clauses de transport

En cas de non respect des règlements de police ou des présentes conditions générales de vente et d'utilisation, les forfaits pourront être retirés à des fins de preuve. Selon la gravité de l'infraction commise, celle-ci pourra donner lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire augmentée le cas échéant des frais de dossier ou à des poursuites judiciaires, ainsi qu'au paiement de dommages et intérêts.

13-Perte, vol, oubli ou détérioration :

Les forfaits retrouvés sont recueillis à la caisse où ils ont été émis (Megève : 04.50.21.57.10 – Saint Gervais : 04.50.93.11.87 – Combloux/ Megève Jallet/ La Giettaz : 04.50.58.65.41 – Les Contamines : 04.50.47.02.05). Les forfaits saison hiver « Evasion Mont Blanc », séjour et 1 jour non retrouvés, volés, oubliés ou détériorés ne seront pas remboursés mais pourront être remplacés partiellement ou totalement dans la station émettrice du forfait moyennant la présentation du justificatif d'achat délivré et une participation aux frais de dossier et de blocage de 20 € ainsi que l'achat d'un nouveau support carte mains-libres à 2 €. Les forfaits perdus ou volés seront neutralisés (pour le système mains-libres).

14-Modalités forfaitaires de dédommagement en cas d'interruption du service :

En cas d'interruption du service de remontées mécaniques ou d'ouverture éventuelle partielle du domaine skiable pour raisons climatiques, de sécurité ou techniques, les titulaires d'un forfait de ski séjour (à l'exception des forfaits « saison » ou « année (hiver + été) ») pourront se voir proposer un « dédommagement » du préjudice subi en cas d'arrêt complet et consécutif supérieur à une demi-journée de plus de 90% des installations.

Ce dédommagement, calculé en fin de séjour, sera égal à la différence entre le prix payé par le client et les journées utilisées par l'utilisateur multiplié par le tarif de base.

Le client pourra bénéficier, sur présentation du justificatif de vente et/ou du ticket de caisse et après établissement d'une fiche de réclamation délivrée aux caisses principales :

- soit d'une prolongation immédiate,
- soit d'un avoir en journée(s),
- soit d'un remboursement différé, sur pièces justificatives produites dans les deux mois, le remboursement devant intervenir dans les quatre mois suivant la réception de ces pièces.

Le client ne saurait prétendre à une quelconque somme ou prestation excédant cette indemnisation forfaitaire.

La réclamation doit être adressée dans un délai de 2 mois suivant la survenance de l'évènement, en ligne sur le site Forfaits.megève.com rubrique « exprimez-vous » ou à l'aide du formulaire disponible dans les points de vente principaux. Les justificatifs à fournir sont indiqués sur ces documents.

15-Réductions, gratuités et tarifs spéciaux

Les réductions, quand elles peuvent s'appliquer, pour les enfants de moins de 5 ans, les enfants de moins de 15 ans, les seniors de plus de 65 ans, les personnes de plus de 80 ans, les familles, sont accordées sur présentation obligatoire d'un justificatif d'âge au moment de l'achat des forfaits. Aucune réduction ou gratuité ne sera accordée après l'achat. Le support carte mains-libres (2 €) n'est pas offert. La détermination de l'âge du client à prendre en compte sera celui au jour de début de la validité du forfait à délivrer, sauf pour le forfait saison vendu en prévente avant le 30/11 où l'âge retenu est celui au 1^{er} jour de l'ouverture générale de la saison d'hiver.

Les tarifs spéciaux sont également soumis à présentation obligatoire d'un justificatif valide. Une copie des justificatifs présentés est gardée par la société à des fins de justifications internes.

Dispositif Pass Découverte : l'attribution de l'offre est soumise à la politique commerciale de chaque station et les forfaits saison/année à tarifs spéciaux sont exclus de ce dispositif.

Forfaits pour les personnes en situation de handicap et leurs accompagnateurs : La personne en situation de handicap et son accompagnateur, dans la limite d'un accompagnateur par bénéficiaire, bénéficient de 50 % de réduction sur le plein tarif adulte, forfaits jour, séjour et saison Evasion.

La remise est accordée uniquement sur présentation, en point de vente, d'une Carte Mobilité Inclusion Invalidité ou Priorité en cours de validité, ou d'une attestation officielle d'invalidité délivrée à l'étranger.

Les cartes CMI Stationnement, les attestations de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) et les cartes de travailleur indépendant handicapé (TIH) ne sont pas admises.

Les cartes étrangères doivent permettre d'identifier clairement la situation de handicap du bénéficiaire, notamment par une mention explicite du handicap ou par la présence du Symbole international d'accès (International Symbol of Access – ISA), et comporter le nom et le prénom du bénéficiaire. Les cartes européennes et internationales de stationnement ne sont pas admises.

Les forfaits du bénéficiaire et celui de l'accompagnateur doivent être achetés ensemble et utilisés simultanément.

16-Remboursement

En dehors du cas d'interruption de service évoqué au paragraphe « Modalités forfaitaires de dédommagement en cas d'interruption du service », aucun forfait ne sera remboursé, sauf cas de force majeure (le manque de neige ne constitue pas un cas de force majeure).

Il ne sera procédé à aucun remboursement ni avoir des forfaits non utilisés ou partiellement utilisés pour accident, maladie ou toute autre cause personnelle quelle que soit la durée de validité du forfait.

Un service d'assurance peut couvrir certains de ces risques, tous renseignements à cet effet sont à demander aux points de vente.

17-Modalités de dédommagement en cas de fermeture pour raison de crise sanitaire COVID-19 – Forfaits EVASION MONT-BLANC

La fermeture totale du domaine skiable Evasion Mont-Blanc pour raison de crise sanitaire COVID-19 donne droit à un dédommagement dans les conditions suivantes :

A – Forfaits 4h, journée ou séjours consécutifs

-en cas de fermeture totale du domaine skiable sur la totalité de la durée de validité du titre, le client sera intégralement remboursé du montant payé pour son forfait.

-en cas de fermeture totale des domaines skiables sur une partie de la durée de validité du titre, le forfait sera remboursé pour les journées non utilisées en raison de la crise sanitaire COVID-19. Le montant du remboursement sera égal à la différence entre le prix du forfait payé et le prix du forfait correspondant aux journées skiées. Par exemple : si le client a payé un forfait 3 jours et qu'il n'a pu skier que 2 journées, le montant du remboursement sera équivalent à la différence de prix entre le forfait 3 jours et le forfait 2 jours (pour le même domaine et la même catégorie d'âge).

B – Forfaits Evasion Mont-Blanc « Saison », « Année » et « Liberté »

La fermeture totale du domaine skiable Evasion Mont-Blanc pour raison de crise sanitaire COVID-19 donne droit à un dédommagement dans les conditions suivantes :

-En cas de fermeture totale du domaine skiable sur la totalité de la saison d'hiver, les forfaits « Saison », « Année » et « Liberté 7 jours nominatifs » seront intégralement remboursés.

- En cas de fermeture totale du domaine skiable en raison du COVID-19 sur une période cumulée de plus de 29 jours (de la date d'ouverture générale à la date de fermeture) une compensation sera accordée sous forme d'avoir pour les forfaits Evasion Mt-Blanc « Année » et « Saison » hors tarifs spéciaux inférieurs à 50% du tarif public TTC (Forfaits Pro, Scolaire...). Le montant de l'avoir sera calculé au prorata temporis, en tenant compte d'une franchise de 29 jours, du nombre de jours de fermeture liés au COVID-19 et du nombre total de jours ouvrables dans la saison d'hiver (de la date prévisionnelle d'ouverture générale à la date prévisionnelle de fermeture générale). Seul le prix du titre de transport effectivement payé par le Client pour la saison hivernale sera retenu dans le calcul (les prix de l'assurance, de la carte mains-libres ou autres produits sont donc exclus du calcul).

Exemple et méthode de calcul :

- Pour 51 jours de fermeture liée au COVID (exemple entre le 18/12/N au 18/04/N+1), la base de calcul des jours de fermeture est égale à 22 jours (51 - 29 jours de franchise)
- Ouverture prévisionnelle générale le 18/12/N et fermeture prévisionnelle générale le 18/04/N+1 soit 122 jours ouvrables moins franchise de 29 jours = 93 jours
- Forfait saison hiver payé 722€, le montant de l'avoir sera de $22/93 \times 722 = 170,80$ €
- Forfait année payé 783 €, la part de l'été étant déduite ($783-722 = 61$ €), le montant de l'avoir sera de $22/93 \times 722 = 170,80$ €

- En cas de fermeture totale du domaine skiable sur une période cumulée de plus de 29 jours sur la saison d'hiver (sur la période du 18/12/N au 18/04/N+1), une compensation sous forme d'avoir sera accordée pour les forfaits Evasion Mt-Blanc « Liberté 7 jours nominatifs ». Le montant de l'avoir sera calculé sur le nombre de jours restants sur le forfait.

-En cas de fermeture totale du domaine skiable sur une période cumulée égale ou inférieure à 29 jours sur la saison, les forfaits Evasion Mont-Blanc « Saison », « Année » et « Liberté 7 jours nominatifs » ne pourront prétendre à un dédommagement.

18-Modalités de dédommagement en cas de fermeture pour raison de crise sanitaire COVID-19 – Forfaits MONT-BLANC UNLIMITED & MONT-BLANC MULTIPASS

La fermeture totale des domaines skiables du Groupe Compagnie du Mont Blanc pour raison de crise sanitaire COVID-19 donne droit à un dédommagement dans les conditions suivantes :

A – Forfaits journée ou séjours consécutifs

-en cas de fermeture totale des domaines skiables sur la totalité de la durée de validité du titre, le client sera intégralement remboursé du montant payé pour son forfait.

-en cas de fermeture totale des domaines skiables sur une partie de la durée de validité du titre, le forfait sera remboursé pour les journées non utilisées en raison de la crise sanitaire COVID-19 ou de cas de force majeure. Le montant du remboursement sera égal à la différence entre le prix du forfait payé et le prix du forfait correspondant aux journées skiées (nombre de jours d'ouverture des stations et donc utilisation possible du titre).

Par exemple : si le client a payé un forfait 3 jours et qu'il n'a pu skier que 2 journées en raison de la fermeture des domaines skiables, le montant du remboursement sera équivalent à la différence de prix entre le forfait 3 jours et le forfait 2 jours (pour le même périmètre et la même catégorie d'âge).

B – Forfaits MONT-BLANC Unlimited « Saison », « Année »

La fermeture totale des domaines skiables pour raison de crise sanitaire COVID-19 donne droit à un dédommagement dans les conditions suivantes :



-en cas de fermeture totale des domaines skiables sur la totalité de la saison d'hiver, les forfaits « Saison », et « Année » seront intégralement remboursés.

- Le Groupe Compagnie du Mont Blanc garantit 75 jours d'ouverture des remontées mécaniques « Ski » pendant la période 01/12 – 30/04 et 40 jours d'ouverture des remontées en fonctionnement estivale pendant la période 01/05 – 30/11 (contrat). Le dédommagement sera proportionnel au contrat.

Exemple titre valable sur la saison hiver : Ouverture de l'ensemble des remontées ski au 20 décembre = 12 jours en décembre, 31 en janvier, 28 en février = 71 jours calendaires moins 5 jours de grande intempérie pour un total de 66 jours par rapport au contrat de 75 jours soit 9 jours non honorés / 75 jours de contrat = 12 % de dédommagement ou dispositif préférentiel pour le renouvellement des forfaits l'automne suivant.

Hors tarifs spéciaux inférieurs à 50% du tarif public TTC Haute saison. (excepté pro, work and ride, scolaire, partenaire, TO...)

Exemple titre valable sur l'année : Ouverture de l'ensemble des remontées ski 12 jours en décembre, 31 en janvier, 28 en février, = 71 jours calendaires moins 5 jours de grande intempérie pour un total de 66 jours par rapport au contrat de 75 jours soit 9 jours non honorés en hiver et 5 jours en mai, 10 en juin, 31 en juillet, 3 en août = 49 jours calendaires moins 5 jours de grande intempérie pour un total de 44 jours par rapport au contrat de 50 jours soit 6 jours non honorés / 50 jours de contrat en été = 12 % de dédommagement (virement bancaire) ou dispositif préférentiel pour le renouvellement des forfaits l'automne suivant.

Hors tarifs spéciaux inférieurs à 50% du tarif public TTC Haute saison. (excepté pro, work and ride, scolaire, partenaire, TO...)

19-Protection des données personnelles

La SA Remontées Mécaniques de Megève est amenée à traiter des données vous concernant, notamment vos coordonnées de contact. Les données sont enregistrées à des fins de gestion de la relation client dans le cadre d'une relation contractuelle, de contrôle des titres de transport et, le cas échéant et avec votre consentement, dans le cadre d'opérations de prospection. Les données traitées dans le cadre d'opérations de prospection avec votre accord ne pourront être conservées plus de 3 ans après le dernier contact émanant de votre part ou dans le cadre de votre opposition. Dans le cadre de la gestion d'une prestation, les données sont archivées pendant 5 ans à l'issue de celle-ci.

L'ensemble des informations qui sont demandées par la société pour la délivrance d'un forfait est obligatoire. Si une ou plusieurs informations obligatoires sont manquantes, l'émission du forfait ne pourra intervenir. Concernant les titres personnalisés, les données relatives aux déplacements de leur titulaire sont également collectées à des fins de gestion des opérations d'accès aux remontées mécaniques et de contrôle des titres de transport. L'ensemble de ces données est uniquement destiné à la société. Des forfaits anonymes sont également proposés à la vente.

La SA Remontées Mécaniques de Megève se conforme aux obligations issues du Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel ainsi que de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, dite loi « Informatique et Libertés », et garantit la mise en place de mesures techniques et organisationnelles de nature à assurer la protection des données.

La SA Remontées Mécaniques de Megève a désigné un Délégué à la Protection des Données, via le groupe Compagnie du Mont Blanc, auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés et met tout en œuvre pour garantir la conformité des traitements de données à caractère personnel et les droits des Personnes concernées.

Conformément à la législation « Informatique et Libertés » en vigueur, relative à la protection des données à caractère personnel, vous disposez sur vos données des droits d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès. Vous pouvez, pour des motifs tenant à votre situation particulière, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Opposition au démarchage téléphonique : le client est informé de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « BLOCTEL » sur laquelle il peut s'inscrire : <https://conso.bloctel.fr>

Pour exercer vos droits, merci d'adresser votre courrier à SA Remontées Mécaniques de Megève - 220 route du téléphérique de Rochebrune - 74120 MEGEVE ou à l'adresse électronique : contact@ski.megeve.com. Merci de joindre un justificatif d'identité.

Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL.

B-Pixel de suivi dans les courriels

L'exploitant peut insérer dans les courriels adressés au client des pixels de suivi (pixels invisibles) destinés à mesurer le taux d'ouverture et à adapter ses communications commerciales. Sauf lorsqu'ils sont utilisés aux seules fins de gestion de la délivrabilité (identification des adresses inactives) ou de sécurité des courriels transactionnels, ces pixels sont soumis au consentement préalable du client, conformément à l'article 82 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et la recommandation de la CNIL relative aux pixels de suivi dans les courriels électroniques (délibération n°2026-042 du 12 mars 2026)

Le client peut à tout moment s'opposer à cette pratique ou retirer son consentement, notamment via le lien de désinscription figurant dans chaque courriel ou depuis son espace client. Les données ainsi collectées sont traitées dans les conditions décrites dans la politique de confidentialité de l'exploitant à laquelle le client peut se référer pour l'exercice de ses droits

Et sont conservées pendant :

- trois ans à compter du dernier contact ou de la collecte pour les prospects et les visiteurs.
- cinq ans à compter de la fin de la relation commerciale puis archivées pendant cinq ans pour les clients.

(<https://www.montblancnaturalresort.com/fr/page/donnees-personnelles>)

20-Arrêtés municipaux

Il est vivement recommandé aux utilisateurs des pistes et des remontées mécaniques du domaine skiable de prendre connaissance des arrêtés municipaux des différentes communes à ce sujet, certaines pistes pouvant notamment être fermées pour des raisons de sécurité.

21-Traduction et loi applicable – règlement des litiges

Dans le cas où les présentes conditions générales de vente et d'utilisation (CGVU) des forfaits seraient établies en plusieurs langues, il est expressément entendu que la version française des présentes CGVU est la seule à faire foi. En conséquence, en cas de difficulté d'interprétation et/ou d'application de l'une quelconque des dispositions des présentes CGVU, il conviendra de se référer expressément et exclusivement à la version française. Les présentes CGVU sont soumises tant pour leur interprétation que leur mise en œuvre, au droit français. Le présent contrat est soumis à la loi française.

Les différends qui viendraient à se produire à propos de la validité, de l'interprétation, de l'exécution ou de l'inexécution, de l'interruption ou de la résiliation du présent contrat, seront soumis à la médiation (à la conciliation). Les parties au contrat restent libres d'accepter ou de refuser le recours à la médiation (à la conciliation). Les parties au contrat désigneront d'un commun accord une personne qualifiée, indépendante, neutre et impartiale. La solution proposée par le médiateur (le conciliateur) ne s'impose pas aux parties au contrat. A défaut de règlement amiable, le litige sera porté devant les juridictions compétentes.

22-Renseignements et réclamations :

Toute réclamation doit être adressée dans un délai de 2 mois suivant la survenance de l'évènement à l'origine de ladite réclamation, sans préjudice des voies et délais légaux pour agir en justice, à l'adresse ci-dessous.

A défaut de réponse satisfaisante dans le délai ci-dessus mentionné, le consommateur a la possibilité de saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage dont les coordonnées et modalités de saisine peuvent être obtenues en consultant son site Internet:

www.mtv.travel

L'avis rendu par le médiateur ne s'impose pas aux parties au contrat. À défaut de règlement amiable, le litige peut être porté devant les juridictions compétentes ».

Pour tout renseignement complémentaire, merci de nous contacter : contact@ski.megève.com

SA Remontées Mécaniques de Megève - 220 route du téléphérique de Rochebrune - 74120 MEGEVE - Tél. : 04 50 21 57 10

23-COVID-19 : Respect des mesures et règles sanitaires - Dispositions particulières :

La SA Remontées Mécaniques de Megève a mis et met en place des dispositions particulières répondant aux prescriptions sanitaires réglementaires et communique sur les mesures d'hygiène correspondantes. Le client est tenu de respecter strictement ces prescriptions réglementaires et les mesures sanitaires d'hygiène susceptibles d'évoluer selon la situation sanitaire, dès lors qu'elles sont en vigueur (ex : passe vaccinal, gestes barrières, ...). A ce titre, le client s'oblige notamment à respecter les consignes tant écrites que verbales le cas échéant (et les pictogrammes les complétant le cas échéant) qui lui seront transmises et dispensées par la SA Remontées Mécaniques de Megève et par son personnel, en amont comme au cours de sa présence sur site et de l'accomplissement de la prestation.

24-Mesures de restriction énergétique :

Dans le contexte de crise énergétique, les autorités sont susceptibles d'imposer des mesures de restriction énergétique pouvant impacter l'offre de transport par remontées mécaniques et la prestation du domaine skiable et des domaines skiables partenaires. Le cas échéant, l'exploitant s'engage à informer sa clientèle dans les meilleurs délais après information par les fournisseurs d'énergie des impacts prévisionnels sur les remontées mécaniques et sur le domaine skiable. Dans une telle éventualité, les dispositions prévues à l'article 14 « modalités forfaitaires de dédommagement en cas d'interruption du service » s'appliqueront.

25- Interdiction de fumer :

Le décret n°2025-582 du 27 juin 2025 a étendu l'interdiction de fumer à de nouveaux espaces extérieurs afin de renforcer la protection de la santé publique et de l'environnement. Cette mesure intégrée au plan « Génération Sans Tabac » cible spécifiquement les lieux de pratique sportive et les lieux fréquentés par les jeunes.

Parmi les espaces sans tabac se trouvent depuis le 1er juillet 2025 les remontées mécaniques de toute sorte y compris les télésièges et téléskis, les files d'attente des remontées mécaniques et les pistes de ski ouvertes par le service des pistes.

Le vapotage reste autorisé en plein air y compris sur les pistes de ski, dans les files d'attente des remontées mécaniques (lorsqu'elles sont non couvertes) ainsi que sur les télésièges.

Le vapotage est interdit dans les gares fermées et dans les cabines des remontées mécaniques.

Le non-respect de l'interdiction de fumer est passible d'une amende de 4ème classe (145 euros) portée à 375 euros en cas de majoration et à 750 euros en cas de récidive.

En outre, l'abandon d'ordures tels que des mégots dans la nature relève d'une contravention de 3ème classe passible d'une amende de 68 euros, pouvant être portée à 450 euros.

26-Conditions de vente particulières aux forfaits saison/année et 7 jours Liberté

Les conditions s'appliquent de plein droit à la vente des titres de transport saisons/année et 7 jours Liberté et implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions particulières ainsi qu'aux conditions générales de vente et d'utilisation des forfaits, disponibles sur le site forfaits.megève.com ou aux caisses principales, qui prévalent sur toutes autres conditions.

Les forfaits saison/année et 7 jours liberté Evasion Mont-Blanc sont vendus à tarif préférentiel jusqu'au 30 novembre. Les tarifs préférentiels des forfaits saison/année et 7 jours liberté sont valables pour toute personne se présentant aux caisses des remontées mécaniques ou commandant par internet sur le site forfaits.megève.com durant la période concernée. Ils sont applicables également à toute personne retournant le bon de commande avant le 30 novembre à minuit (cachet de la poste faisant foi), accompagné du règlement par chèque bancaire ou postal. Les forfaits commandés au moins 15 jours avant le 1^{er} jour de ski peuvent être envoyés par courrier moyennant des frais de traitement et d'envoi de 5 €. Le délai de livraison est soumis au temps de traitement en interne et à l'acheminement par le service postal.

Les forfaits saison/année et 7 jours liberté achetés en caisse ou en ligne dans les conditions ci-dessus ne sont pas remboursables sauf cas de force majeure (le manque de neige ne constituant pas un cas de force majeure).

La passation de la commande implique l'adhésion aux conditions générales de vente et d'utilisation des forfaits ainsi qu'aux conditions particulières de vente à distance ou par Internet le cas échéant. Les conditions générales de vente et d'utilisation des forfaits sont affichées aux caisses principales ou disponibles sur forfaits.megève.com

27-Forfaits Evasion : saison/année et 7 jours liberté sont nominatifs, strictement personnels, ils sont incessibles et intransmissibles. Ils ne sont valables que munis d'une photographie d'identité récente. Ils doivent être présentés à tout contrôle et l'utilisateur devra pouvoir justifier de son identité. Ils donnent droit, pendant la durée de leur validité, à la libre circulation sur les remontées mécaniques en service correspondant à la catégorie du titre. L'utilisateur doit être porteur de son titre de transport durant tout le trajet, de l'aire de départ de la remontée mécanique jusqu'à l'aire d'arrivée. L'absence de titre de transport ou l'usage d'un titre de transport non conforme ou falsifié, constaté par un agent de l'exploitant est passible des poursuites et/ou indemnités forfaitaire dont le montant, affiché, est fixé conformément à la législation en vigueur.

28-Ouverture partielle du domaine. L'ouverture éventuelle partielle du domaine skiable pour raisons climatiques, de sécurité ou techniques, n'ouvre droit à aucun dédommagement.

29-Limite de validité. Les titres de transport (ski) vendus pendant l'hiver ne sont plus valables après la date de fermeture des remontées mécaniques de l'hiver en cours (sauf année et 7 jours liberté valables jusqu'à l'été suivant). Les produits et services saison hiver associés vendus pendant l'hiver sont utilisables jusqu'à la date de fermeture des remontées mécaniques. Les titres de transport vendus pendant l'été ne sont plus valables après la date de fermeture des remontées mécaniques de l'été en cours.

30-Produits et services associés : Tous les produits et services vendus associés aux forfaits de ski et délivrés par nos partenaires ou nous-même, ne peuvent être dissociés et n'ouvrent pas droit au remboursement en cas d'utilisation partielle. La consommation de ces produits et services associés se fait conformément au règlement interne de chaque entité partenaire.

31-Conditions de vente particulières aux forfaits Megève Skideal vendus en tarification dynamique

Le titre Megève Skideal est une offre de tarification dynamique faisant varier le prix journalier du titre en fonction de nombreux paramètres tels que par exemple les recettes, les conditions météorologiques, l'enneigement, la fréquentation des domaines skiables etc... Le titre Megève Skideal est disponible uniquement à la journée et est valable sur les domaines skiables de Megève et Saint-Gervais. Il est vendu exclusivement en ligne sur Internet sur le site référencé suivant : <https://www.megèveskideal.com/> et n'est pas disponible aux guichets de vente de l'exploitant. Plus le client anticipe son achat du titre Megève Skideal, plus le prix de ce titre sera intéressant. Le client a donc tout intérêt à acquérir le titre Megève Skideal, à minima J-3 jours avant la date de validité du titre et aux dates fixées par le calendrier figurant sur le site de vente en ligne du Megève Skideal. Le titre Megève Skideal peut être acheté en ligne jusqu'au jour de sa date de validité mais au prix plein tarif à partir de J-3 de sa date de validité. Le titre Megève Skideal est personnel, incessible, ne peut être échangé, ni remboursé au client.

Conditions particulières de vente à distance des forfaits

Les présentes conditions particulières de vente sont applicables à partir du 09/10/2026

SA REMONTEES MECANIKES DE MEGEVE, Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 4 670 138 €
SIREN 605 720 804 - RCS ANNECY 57 B 80
220 route du Téléphérique de Rochebrune, 74120 MEGEVE, France, +33 4 50 21 38 39 – contact@ski.megeve.com
N° de TVA : FR 23 605 720 804

Généralités

La passation d'une commande implique l'adhésion de la personne (ci-après dénommée le « client »), aux présentes conditions particulières de vente à distance ainsi qu'aux CGVU téléchargeable sur le site forfaits.megeve.com.

Si une disposition venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur de la vente à distance pour les sociétés ayant leur siège social en France.

Les présentes conditions complètent les « Conditions générales de vente et d'utilisation » des forfaits affichées dans tous les points de vente et mises en ligne sur le site forfaits.megeve.com.

Les caractéristiques des différents forfaits proposés à la vente (domaine géographique, durée de validité ...) sont présentées dans la grille tarifaire consultable sur les points de vente et sur le site Internet susvisé.

Les informations contractuelles sont présentées en langue française.

Ces conditions concernent à titre exclusif les personnes physiques non commerçantes.

Modalités de la commande

L'achat de forfait à distance s'effectue soit par une commande en ligne sur Internet en se connectant à l'adresse : forfaits.megeve.com, soit par envoi du bon de commande à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Les prix des forfaits figurent sur ce site, ils sont indiqués toutes taxes comprises (TTC) en Euros. Ils ont valeur contractuelle et sont fermes et définitifs au jour de la commande.

La commande ne peut être enregistrée que si le client s'est clairement identifié à l'aide de son code d'accès (login + mot de passe) qui lui est strictement personnel.

Exécution de la commande

Pour finaliser la commande, le client doit accepter les présentes conditions particulières de vente par Internet ainsi que les conditions générales de vente et d'utilisation des forfaits, disponibles sur le site forfaits.megeve.com, qui prévalent sur toutes autres conditions. La validation de la commande entraîne l'obligation de paiement.

Conformément à l'article 1369-5 du code civil, le client a la possibilité de vérifier le détail de sa commande et son prix total, et de corriger d'éventuelles erreurs, avant de confirmer celle-ci pour exprimer son acceptation.

La commande fait l'objet d'une confirmation du vendeur, sous forme courriel adressé au client. Ce courriel du vendeur mentionne :

- le nom, l'adresse du client,
- l'adresse mail du client,
- le n° et la date de la commande,
- le détail et le montant total de la commande avec quantité et prix.

Sauf pour le rechargement en ligne visé à l'article « rechargement en ligne », les commandes en ligne complètes (règlement, photographies et justificatifs fournis) doivent être impérativement conclues sur le site Internet forfaits.megeve.com au plus tard 7 jours avant le 1^{er} jour de validité du forfait pour les clients résidents en France. Pour les clients résidents à l'étranger le temps moyen d'acheminement par la poste en fonction du Pays devra être ajouté à ce délai.

Toute commande vaut acceptation de la description des services et des tarifs.

Les forfaits pour les enfants de moins de 5 ans et les adultes de plus de 80 ans ne peuvent pas être commandés par Internet du fait de leur réduction, ils sont délivrés uniquement aux caisses principales sur présentation d'un justificatif d'âge.

Rechargement en ligne

Le titre de transport délivré sur un support carte mains-libres peut être chargé en fonction des produits proposés par le vendeur sur le site Internet : forfaits.megeve.com.

Le délai de rechargement est de 15 minutes.

Le paiement se fait par carte bancaire autorisée sur le site forfaits.megeve.com. Un accusé de réception de la commande est envoyé par courriel au client, lequel devra conserver ce dernier, notamment en cas de contrôle lors de l'emprunt des remontées

mécaniques, de perte de la carte mains-libres ou de problème technique. Les informations relatives à la validité du titre de transport et inscrites sur le support n'ont aucune valeur contractuelle.

La validation du support rechargé aura lieu automatiquement lors du 1^{er} passage du client aux bornes d'accès mains-libres.

Tous les forfaits sont datés et ne pourront être utilisés à une autre date que celle mentionnée lors de la commande en ligne.

Païement :

Il s'agit de commandes avec obligation de paiement. Les prix indiqués sont des prix TTC en euros tenant compte du taux de TVA en vigueur au jour de la commande.

Le paiement par carte bancaire est accepté pour l'achat des forfaits par Internet. Il est effectué en mode sécurisé (https)

En vue du prélèvement du montant de la commande par le vendeur, l'acheteur précise sur sa commande le numéro à 16 chiffres, le cryptogramme et la date d'expiration de sa carte bancaire ; seules sont acceptées les cartes des réseaux suivants : Carte Visa, Mastercard ou Eurocard à l'exception de toutes autres.

Le prélèvement par carte bancaire du montant total de la commande, est exigible le jour de la commande et les paiements doivent être effectués en Euros par carte bancaire.

Pour les forfaits de ski « saison » ou « année » vendus en ligne sur forfaits.megève.com avant le 30 novembre, il est proposé une option de paiement en 3 fois sans frais : 50 % à l'achat, 25 % le 10 décembre et 25 % le 10 janvier.

La société se réserve le droit de bloquer l'utilisation d'un forfait en cas de défaut de paiement.

La société se réserve également le droit d'annuler toute commande d'un client avec lequel existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

Les données enregistrées par le système de paiement sécurisé via la Caisse d'Epargne par carte bancaire en ligne de la banque constituent la preuve des transactions financières. A aucun moment, le vendeur n'a connaissance des numéros que le Client doit fournir. Les commandes avec paiement par carte bancaire et confirmées seront celles ayant fait l'objet d'un accord de la part de l'organisme bancaire. En cas de refus d'autorisation de débit du compte bancaire de l'acheteur par sa banque, l'annulation du procédé de commande est immédiate et automatique. Le client en est informé lors du processus de paiement par un message du serveur bancaire.

Une fois la commande conclue, le client reçoit un accusé de réception de cette commande par courriel.

Livraison de la commande

Les forfaits sont envoyés à l'adresse indiquée par le client : domicile, hébergeur ... etc selon les délais indiqués dans l'article « exécution de la commande ».

En cas d'envoi à domicile de la commande, d'envoi chez un hébergeur ou autre dans la station ou de retrait à la caisse de Rochebrune pour les commandes tardives, les frais de dossier et d'envoi sont de 5 €.

Absence de droit de rétractation

En application de l'article L 121-16-1-9° du Code de la consommation, le droit de rétractation prévu aux articles L121-21 et suivants de Code de la Consommation ne s'applique pas aux contrats de transports de passagers.

Modification/annulation de la commande

Une fois la commande du forfait confirmée par le client, le forfait commandé ne peut être ni remboursé, ni repris, ni échangé. De même aucune modification ne pourra être apportée à la commande.

Responsabilité et garanties

Le vendeur ne sera tenu que d'une obligation de moyens pour toutes les étapes d'accès à la vente en ligne. La responsabilité du vendeur ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet, notamment une rupture de service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatiques et d'une manière générale de tout autre fait qualifié expressément par la jurisprudence de cas de force majeure.

Le client déclare connaître les caractéristiques et les limites de l'Internet, en particulier ses performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des données et les risques liés à la sécurité des communications.

Modes de preuves

La fourniture en ligne du numéro de carte bancaire et d'une manière générale la confirmation finale de la commande par le client valent preuve de l'intégralité de la transaction conformément aux dispositions de la loi n°2000-230 du 13 mars 2000 ainsi que de l'exigibilité du règlement.

Cette confirmation vaut signature et acceptation expresse de toutes les opérations effectuées sur le module de vente en ligne.

Le client doit impérativement conserver le courriel de commande, seul ce document fait foi en cas de litige sur les termes de la commande, notamment à l'occasion d'un contrôle sur les remontées mécaniques. Les informations relatives à la validité du titre de transport et inscrites sur le support n'ont aucune valeur contractuelle.



Protection des données à caractère personnel

Toutes les données bancaires demandées au client lors de la passation de commande sont protégées par un procédé de cryptage, certifié par la Caisse d'Epargne.

Le traitement de données personnelles tiré de la vente sur ce site Internet a été régulièrement déclaré auprès de la CNIL. Les informations que les clients communiquent sur le site permettent au vendeur de traiter et d'exécuter les commandes passées sur le site. Conformément à l'article 32 de la loi informatique et libertés, le vendeur informe le client sur l'utilisation qui est faite de ces données, notamment sur la possibilité de lui envoyer des offres commerciales.

Archivage

L'archivage des commandes est effectué par le service commercial conformément aux dispositions de l'article L 134-2 du Code de la Consommation. Un historique des achats est conservé informatiquement pendant 10 ans.

L'accès à ce fichier est possible sur simple demande du Client, à formuler auprès du vendeur.

Une photo d'identité peut être demandée dans le cadre de l'achat d'un forfait saison. Les photographies fournies sont archivées numériquement dans le but de faciliter son éventuelle édition ultérieure.

Détention des données privée et nominatives

Conformément à la Loi Informatique et Libertés, le client dispose d'un droit d'accès aux informations fournies sur le bon de commande, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes auprès de la société en écrivant à l'adresse électronique suivante : contact@ski.megeve.com

Ces informations pourront être confiées à des entreprises spécialisées choisies par la société pour des études de marché et/ou des actions de promotion commerciale. Tout acheteur peut s'y opposer pour les données qui le concernent en faisant parvenir un courrier en ce sens à la société à l'adresse indiquée dans les conditions générales communes ou par un mail à contact@ski.megeve.com.